

Sanctions prises en application de l'article L4131-5, §§ 1 et 2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation

- la sanction du blâme à charge de Monsieur Jean-François GATELIER, candidat tête de liste sur la liste Mouvement d'intérêts communaux (MIL) aux élections communales du 14 octobre 2018 dans la commune de Sivry-Rance ;
- la sanction de la retenue de 40 % du montant brut des jetons de présence ou des traitements perçus en tant qu'élue communale pendant une durée de trois mois à charge de Madame Caroline TAQUIN, candidate tête de liste sur la liste de la Bourgmestre aux élections communales du 14 octobre 2018 dans la commune de Courcelles ;
- la sanction de la retenue de 40 % du montant brut des jetons de présence ou des traitements perçus en tant qu'élu communal pendant une durée de trois mois à charge de Monsieur Johan PETRE, candidat tête de liste sur la liste cdH aux élections communales du 14 octobre 2018 dans la commune de Courcelles ;
- la sanction de la retenue de 40 % du montant brut des jetons de présence ou des traitements perçus en tant qu'élu communal pendant une durée de trois mois à charge de Monsieur Timothy KAIRET, candidat sur la liste Ecolo aux élections communales du 14 octobre 2018 dans la commune de Courcelles ;
- la sanction de la retenue de 40 % du montant brut des jetons de présence ou des traitements perçus en tant qu'élu communal pendant une durée de trois mois à charge de Monsieur Joël HASSELIN, candidat sur la liste de la Bourgmestre aux élections communales du 14 octobre 2018 dans la commune de Courcelles ;
- la sanction de la retenue de 40 % du montant brut des jetons de présence ou des traitements perçus en tant qu'élu communal pendant une durée de trois mois à charge de Monsieur Hughes NEIRYNCK, candidat sur la liste de la Bourgmestre aux élections communales du 14 octobre 2018 dans la commune de Courcelles, ;
- la sanction de la retenue de 40 % du montant brut des jetons de présence ou des traitements perçus en tant qu'élue communale pendant une durée de trois mois à charge de Madame Sandra HANSENNE, candidate sur la liste de la Bourgmestre aux élections communales du 14 octobre 2018 dans la commune de Courcelles ;
- la sanction de la retenue de 40 % du montant brut des jetons de présence ou des traitements perçus en tant qu'élue communale pendant une durée de trois mois à charge de Monsieur Jean-Pierre DEHAN, candidat sur la liste cdH aux élections communales du 14 octobre 2018 dans la commune de Courcelles ;
- la sanction de la retenue de 40 % du montant brut des jetons de présence ou des traitements perçus en tant qu'élue communale pendant une durée de trois mois à charge de Monsieur Christophe CLERSY, candidat tête de liste sur la liste Ecolo aux élections communales du 14 octobre 2018 dans la commune de Courcelles ;
- la sanction du blâme à charge de Monsieur Daniel SENESAEL, candidat tête de liste sur la liste PS-LB aux élections communales du 14 octobre 2018 dans la commune d'Estaimpuis ;
- la sanction du rappel à l'ordre à charge de Monsieur Jean-Michel NOTTEBART, candidat sur la liste PS-LB aux élections communales du 14 octobre 2018 dans la commune d'Estaimpuis, la sanction du rappel à l'ordre ;
- la sanction du rappel à l'ordre à charge de Madame Pauline DE MARCO, candidate sur la liste Pepin aux élections communales du 14 octobre 2018 dans la commune de Pepinster ;
- la sanction du rappel à l'ordre à charge de Madame Nathalie DEMARET, candidate sur la liste Pepin aux élections communales du 14 octobre 2018 dans la commune de Pepinster ;
- la sanction du rappel à l'ordre à charge de Monsieur Amaury EVRARD, candidat sur la liste Pepin aux élections communales du 14 octobre 2018 dans la commune de Pepinster ;
- la sanction du rappel à l'ordre à charge de Madame Ozlem KESKIN, candidate sur la liste Pepin aux élections communales du 14 octobre 2018 dans la commune de Pepinster ;

- la sanction du rappel à l'ordre à charge de Madame Angélique LAFORT, candidate sur la liste Pepin aux élections communales du 14 octobre 2018 dans la commune de Pepinster ;
- la sanction du rappel à l'ordre à charge de Monsieur Michel LEGRAND, candidat sur la liste Pepin aux élections communales du 14 octobre 2018 dans la commune de Pepinster ;
- la sanction du rappel à l'ordre à charge de Madame Dominique MONVILLE, candidate sur la liste Pepin aux élections communales du 14 octobre 2018 dans la commune de Pepinster ;
- la sanction du rappel à l'ordre à charge de Madame Nadine PAROTTE, candidate sur la liste Pepin aux élections communales du 14 octobre 2018 dans la commune de Pepinster ;
- la sanction du rappel à l'ordre à charge de Monsieur Cédric PIRLET, candidat sur la liste Pepin aux élections communales du 14 octobre 2018 dans la commune de Pepinster ;
- la sanction du rappel à l'ordre à charge de Monsieur Benjamin PIRON, candidat sur la liste Pepin aux élections communales du 14 octobre 2018 dans la commune de Pepinster ;
- la sanction du rappel à l'ordre à charge de Monsieur Olivier THISSEN, candidat sur la liste Pepin aux élections communales du 14 octobre 2018 dans la commune de Pepinster ;
- la sanction du rappel à l'ordre à charge de Madame Thérèse VANDAMME, candidate sur la liste Pepin aux élections communales du 14 octobre 2018 dans la commune de Pepinster ;
- la sanction du rappel à l'ordre à charge de Monsieur Vincent PIRONNET, candidat sur la liste Pepin aux élections communales du 14 octobre 2018 dans la commune de Pepinster ;
- la sanction du rappel à l'ordre à charge de Monsieur Alex BAIVERLIN, candidat sur la liste Pepin aux élections communales du 14 octobre 2018 dans la commune de Pepinster ;
- la sanction du rappel à l'ordre à charge de Monsieur Philippe GODIN, candidat tête de liste sur la liste Pepin aux élections communales du 14 octobre 2018 dans la commune de Pepinster.